



## Horaires de vacances et congés payés

Par **myel**, le **05/07/2013** à **02:13**

Je dois mettre en place un horaire de vacances pour le mois de juillet et août. Nous de faire 6H/jour. la 7ème heure est traitée comme un congés payé. Je voudrais savoir si quelqu'un peut m'expliquer la mise en place des horaires de vacances.

Merci

Par **janus2fr**, le **05/07/2013** à **08:16**

[citation]la 7ème heure est traitée comme un congés payé.[/citation]

Bonjour,

Ceci est impossible car les congés payés ne peuvent pas se décompter en heures mais seulement en jours.

Par **myel**, le **06/07/2013** à **06:59**

Bonjour,

la proposition est de travailler 6H/jour. Donc sur une semaine de 35H, on prévoit 30 h travaillées et 5 heures non travaillées, soit pour 7 semaines de vacances, 40H non travaillées. Cela équivaut à 4 jrs non travaillés et payés. Mon directeur voudrait imputer ces jours sur les congés payés. Doit-on obtenir l'accord des salariés pour ce faire. Dans quel délai? merci

Par **janus2fr**, le **06/07/2013** à **10:29**

Avec l'accord des salariés, tout est possible, même lorsque ce n'est pas légal...

Par **P.M.**, le **06/07/2013** à **11:34**

Bonjour,

Même si vous obteniez l'accord des salariés, cela resterait effectivement totalement illégal et

donc à proscrire...

Par **myel**, le **11/07/2013** à **13:01**

Merci pour l'info mais pourriez-vs m'expliquer pourquoi c'est interdit?

Par **P.M.**, le **11/07/2013** à **14:55**

Bonjour,

Parce que comme Janus 2fr l'a indiqué, les congés payés ne peuvent pas être imposés en heures mais seulement en jours...

Que d'autre part, il y a certaines règles à observer comme l'obligation de 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre et seulement au moins 2 semaines avec l'accord du salarié...